



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe d'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

Photo obligatoire

ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC 2024 – 2027

ALLOCATION DE MOBILITÉ SPÉCIFIQUE

<u>CÉGEP:</u>

	INTITULÉ DE LA FOR	RMATION :									
	dentité	2. Informations personnelles									
Nom Marital : Prénom(s) : Né(e) le : Pays : N° Département :	à	Adresse complète : Code postal : Ville : N° de téléphone fixe : N° portable : Mail :									
3. S	ituation		4. Fo	rmation							
Situation familiale : Concubinage Pacs Divorcé(e) Veuf(ve)		ANNÉE 2020 - 2021	CLASSE	ÉTABLISS EMENT	VILLE						
Activité avant l'entrée		2021 - 2022									
□ Lycéen(ne) □ Étudia□ Demandeur d'emplo		2022 - 2023									
		2023 - 2024									
		INSCRIPTI ON 2024 - 2027	Cégep : Formation :								
Nombre de Part(s)	5.Élig	jibilité	l								
Cocher les cases qui d	correspondent à votre situa	•									
 □ Vous êtes de nationalité française □ Vous êtes rattaché à un foyer fiscal à La Réunion □ Le quotient familial ne dépasse pas 26 631€ sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (revenu imposable / nombre de part) □ Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi (en recherche active d'emploi) à Pôle Emploi Réunion (inscription obligatoire à partir de juillet 2024) 											
Date et signature obl	igatoire du candidat (ou	du représei	ntant légal))							





Ce projet est cofinance par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

FICHE D'ENGAGEMENT

Cycle 2024 - 2027

Je soussigné(e)
(Nom, Prénom(s))
demeurant
(Adresse à La Réunion)
garant de (si le demandeur est mineur)
(Nom, Prénom(s))
Atteste sur l'honneur : - de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande, - que le demandeur est rattaché, au cas échéant, au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition de La Réunion ci-joint,
et m'engage

- à envoyer par mail à l'adresse quebec@cr-reunion.fr mon dossier de candidature au plus tard le 4 décembre 2023 à midi (les dossiers reçus hors délais ne seront pas évalués)
- à transmettre l'intégralité des documents nécessaires au dossier AMS,
- à transmettre par mail en respectant les dates d'envoi prévues par le « tableau de suivi » les attestations de présence datées, cachetées et signées,
- à me soumettre à tous les contrôles sur pièces effectués par l'autorité mandatée par la Présidente du Conseil Régional ou par des contrôleurs désignés par le Service Instructeur et par l'Union Européenne.

Ce projet est cofinancé par le FSE+ à hauteur de 85 % sur le Programme Européen FEDER FSE+ 2021-2027 et l'agrément du plan de financement au titre de la Fiche Action 7.6.1 « Soutenir la mobilité à des fins de formation » par l'Autorité de Gestion pour l'attribution de l'aide.

Les étudiants et les parents (pour les bénéficiaires mineurs) sont avisés que la Région Réunion se réserve le droit d'engager des poursuites et de faire procéder au reversement de l'allocation :

- en cas d'abandon ou d'absences injustifiées ainsi qu'en cas de fausses déclarations ;
- si le bénéficiaire n'envoie pas à la Région Réunion les questionnaires d'entrée et de sortie des participants à une opération cofinancée par le Fonds sociale européen* ;
- en cas de cumul non autorisé avec d'autres prestations (bourses, aides, allocations, ...).

Ma formation étant éligible à un financement Européen, je m'engage à transmettre et à garantir l'exactitude des informations* qui me seront demandées par la Région Réunion à l'entrée et à la sortie de la formation (jusqu'à 1 an après la fin de la formation).

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'Allocation de Mobilité Spécifique attribuée par la Région Réunion.

Fait à (ville), le (date)	
---------------------------	--

Signature obligatoire

^{*«} Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à l'Allocation de Mobilité Spécifique mis en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif Allocation de Mobilité Spécifique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1974 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hôtel de Région Pierre Lagourgue Avenue René Cassin Moufia BP 67190 97801 Saint Denis Cedex 9 »





Ce projet est cofinance par l'Union européenne et la Region Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Cycle 2024 - 2027

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ GÉNÉRALES:

- Être de nationalité française ;
- Avoir un foyer fiscal à La Réunion depuis 2 ans et y avoir sa résidence habituelle au moment de la demande et ce jusqu'au départ groupé vers le Québec. Le fait d'avoir sa résidence habituelle au moment de la demande s'apprécie au regard du justificatif de domicile de moins de 6 mois à joindre au dossier de candidature ;
- Avoir un avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 à La Réunion dont le quotient familial est inférieur à 26 631€ par part fiscale (revenu imposable / nombre de parts). Un contrôle d'authentification est réalisé avant le départ groupé vers le Québec ;
- Être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi Réunion (l'inscription à Pôle Emploi sera obligatoire à partir de juillet 2024). Une inscription à Pôle Emploi Métropole ne sera pas prise en compte ;
- Être admis dans un cégep dont la formation est conventionnée avec La Région Réunion (voir liste des formations et des Cégeps p.9) ;
- La demande d'AMS doit être obligatoirement effectuée avant le départ de La Réunion pour intégrer un début de cycle (1ère année d'études) en août 2024 ;
- Être retenu comme candidat pour la cohorte 2024 après les entretiens de sélection de La Région Réunion.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES:

- Seuls les dossiers envoyés par mail à l'adresse quebec@cr-reunion.fr au plus tard le 4 décembre 2023 à midi seront évalués ;
- Seuls les dossiers complets, éligibles et ayant respectés les délais de dépôts pourront être considérés pour des entretiens en visioconférence avec La Région qui se dérouleront du 14 au 30 novembre 2023 ;
- Les dossiers envoyés par courrier ne seront pas traités ;
- Le candidat s'engage à assister aux différents ateliers de préparation à la mobilité organisés par La Région Réunion, que ceux-ci soient organisés en présentiel ou par visioconférence ;
- L'AMS n'est pas cumulable avec les autres dispositifs proposés par la Région Réunion.

Pour les candidats pré-admis suite à l'entretien avec La Région :

- Aucun changement de formation ou de cégep ne sera approuvé durant la phase de préparation à la mobilité entre l'entretien Région et le départ au Québec en août 2024 ;
- Être en mesure de fournir une attestation sur l'honneur de capacité financière personnelle complémentaire à l'aide régionale ;
- Être en mesure de fournir l'attestation « Période d'inscription » de moins de 3 mois téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi notifiant une inscription Pôle Emploi Réunion en cours au mois de juillet 2024 ;
- Être en mesure de fournir le Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ) :
- Être en mesure de fournir les lettres d'approbation des permis d'introduction délivrés par le Canada (portant les mentions permis d'études et travail/stage) ;
- Être en mesure de fournir le formulaire de Santé SE-401-Q-102 (à récupérer auprès de votre assurance maladie au mois de juillet 2024) ;
- Production de l'assurance rapatriement avec les mentions : évacuation sanitaire en cas de maladie, d'accident ou de décès valable au 1er jour d'arrivée au Québec et d'une durée minimale d'un an, à renouveler annuellement ;
- Production de la preuve ou attestation d'hébergement sur votre lieu de formation à partir de votre date d'arrivée au Québec ;
- Production de l'extrait de casier judiciaire bulletin N°3 de moins de 3 mois avant la date de départ ;
- Production toutes pièces complémentaires qui pourraient vous être réclamées ;

Les conditions d'éligibilité spécifiques devront être remplies par les étudiants sélectionnés par La Région Réunion après l'entretien et avant tout départ vers le Québec.

Les conditions d'éligibilité et de recevabilité sont cumulatives. La demande est irrecevable ou le candidat est inéligible si l'une de ces conditions n'est pas remplie lors de l'instruction du dossier du demandeur. Un soin





Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

tout particulier doit donc être réservé par le candidat pour vérifier la complétude de son dossier et le respect de l'ensemble des conditions d'éligibilité fixé par le dispositif.

Très important :

Ce projet est cofinancé par des Fonds Européens. À ce titre, afin de justifier des sommes reçues le candidat s'engage à envoyer impérativement ses attestations de présence par mail (@ : emilie.pacciarella@crreunion.fr) entre le 1er et le 10 de chaque mois tout au long de sa formation. Dans le cas contraire il s'expose à des pénalités financières : suspension des allocations ou titre de recette en cas de trop perçu.

MONTANT DES AIDES LIÉES À L'AMS POUR LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS :

- Prise en charge des billets d'avion :
- ∘ Remboursement forfaitaire de maximum 300€ du billet aller/retour Réunion/Maurice classe économique pour la collecte des données biométriques sur présentation de la facture du billet, des coupons de vol et permis d'études. Le versement du remboursement se fera en même temps que la prime d'installation en août 2024 sous réserve d'éligibilité ;
- Prise en charge à 100 % du billet aller RÉUNION/PARIS/MONTRÉAL. Le billet est réservé et acheté par La Région Réunion. Les départs se feront de façon groupée en août 2024. Aucune prise en charge ne se fera pour des départs individuels et/ou depuis un autre aéroport que celui de La Réunion;
- Dans le cas où l'étudiant ne peut se présenter pour son départ ou n'a pas les documents nécessaires pour son départ et ce peu importe les raisons expliquant la situation, la Région ne pourra pas émettre un second billet d'avion pour l'étudiant et ne procédera à aucun remboursement de billet d'avion pris de manière individuelle par l'étudiant ;
- Une prime d'installation de 800€ sera fournie à l'étudiant une fois que ce dernier sera arrivé sur le territoire québécois et qu'il aura débuté ses études ;
- Une allocation bimestrielle : montant d'allocation maximum de 1 400€ sur une durée de 24 ou 36 mois selon la formation.

Les allocations sont versées sous réserve de l'envoi régulier, entre le 1er et le 10 de chaque mois, du document « Attestation de présence » signé et tamponné par le cégep prouvant l'assiduité en formation du candidat. De façon ponctuelle la Région Réunion se réserve le droit d'ajuster la fréquence et le montant des allocations.

- Billet retour au départ de l'aéroport de Montréal Pierre Elliott Trudeau (aller simple : Montréal/Paris/Réunion) : peut être accordé sur demande à la fin du cycle complet de formation et après obtention du DEC. Le billet retour est valable à partir de l'obtention du grade de diplômé et ce jusqu'à deux ans après la fin de la formation ;
- Le billet d'avion ne peut être demandé qu'une seule fois ;
- Si le billet n'est pas utilisé ou si l'étudiant ne se présente pas à l'aéroport au jour et à l'heure du départ indiqué sur son billet la Région ne pourra émettre un second billet d'avion ;
- Toutes modifications du billet retour sera à la charge de l'étudiant.

CONTRÔLE

La Région se réserve le droit de procéder au contrôle de la bonne utilisation des fonds par toute autorité qui aura été habilitée à cet effet par la Présidente de La Région.

Quiconque aurait fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans le formulaire ou des pièces justificatives falsifiées s'expose à une peine d'amende de 30 000 euros (art 441-6 Code Pénal). De plus, cette personne se verra exclue de tous les dispositifs régionaux sur une durée de 5 ans à compter de la date de constatation de l'acte.

Tout emploi non conforme de l'aide, toute fraude, toute tentative de fraude, tout abandon ou arrêt de la formation non justifié au regard des dispositions du présent dispositif conduiront à un remboursement intégral de l'aide versée à l'étudiant par la Région Réunion.





Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Region Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

Dans le cadre du Cofinancement européen, vous avez l'obligation de renseigner et remettre « le questionnaire de recueil des données à l'entrée et à la sortie des participants dans une opération cofinancée par le Fonds social européen ». Ces questionnaires seront remis par la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante en début et en fin de cursus.

Je soussigné(e)	
confirme avoir pris connaissance des éléments ci-dessus.	
Fait à (ville)	, le (date)
Signature obligatoire :	



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

FRAIS PRÉVISIONNELS À LA CHARGE DU CANDIDAT

Un projet de mobilité engendre automatiquement des coûts qui sont <u>à la charge du candidat</u>. Ci-dessous un tableau récapitulatif des différents frais à prévoir. <u>Les montants sont donnés à titre indicatif</u> et sont susceptibles de fluctuer :

Pour un étudiant étranger	En dollars canadiens	En euros (taux 1€ = 1.45€)
Renouvellement de passeport	132\$	91€
Frais de dossier d'inscription au Cégep (1)	85\$	59€
Frais de scolarité Cégep par session (2 fois par an)	Entre 200\$ et 500\$	138€ à 267€
Certificat d'Acceptation du Québec (2)	116\$	77€
Données Biométriques (3) + billet d'avion Maurice	85\$	56€ (3) + 345€ (billet)
Permis d'études et Permis de travail (4)	150\$	99€
Accueil à l'aéroport (5) les frais varient d'un cégep à l'autre	250\$	172€
Autres Frais (6)	1 800\$	1 241€
Total	2 818\$ - 3 118\$	1 944€ - 2 150€

(1) Source: https://www.sram.qc.ca/etudiant-international/le-cout-des-etudes

(2) Source: https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/

(3) Depuis le 31/07/2018 les autorités fédérales canadiennes imposent la collecte des données biométriques. Pour en savoir plus : http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp. Un remboursement forfaitaire de 300€ maximum pour les billets d'avion vers Maurice dont le but est la réalisation des données biométriques sera possible sur présentation de justificatifs (voir liste des pièces à fournir)

(4) Source: https://www.cic.gc.ca/francais/information/frais/bareme.asp

- (5) les cégeps assurent l'accueil des étudiants à l'aéroport de Montréal et le déplacement vers leur ville d'études. Les frais permettant de couvrir cette logistique sont à la charge de l'étudiant
- (6) D'autres frais annuels sont à prévoir à votre arrivée au Québec : frais afférents (Les frais de scolarité sont obligatoires et permettent à l'étudiant d'avoir accès aux différents services qu'offrent son Cégep. Ces frais varient sensiblement selon les cégeps et les villes dans lesquelles ils se trouvent, logement, vêtements d'hiver, assurance, téléphone, voiture, matériel scolaire, alimentation, etc. Il est donc essentiel que l'étudiant possède environ 2 000€ pour couvrir ces dépenses. L'AMS est un appui financier et offre un support supplémentaire aux ressources financières que possède déjà l'étudiant.

En cas de refus de l'établissement scolaire, de La Région ou de l'Immigration, quelle que soit l'étape à laquelle le candidat se trouve, les sommes déjà engagées ne sont pas remboursables.





Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR ÉTUDIER ET VIVRE AU QUÉBEC 2024 - 2027

Merci d'envoyer des scans lisibles et de ranger les documents dans l'ordre ci-dessous à l'adresse suivante : quebec@cr-reunion.fr

	PREMIÈRE LISTE DE PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2023	
1	Photo d'identité à coller en première page du dossier	
2	Fiche d'engagement (page 2) complétée et signée	
3	Conditions d'éligibilité (pages 3 à 5) complétée et signée	
4	Curriculum vitae	
5	Lettre de candidature manuscrite adressée à la Présidente de Région motivant le choix de la formation, le projet d'insertion professionnelle et la demande de l'aide régionale	
6	Passeport valide au minimum jusqu'en août 2027	
7	Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 à La Réunion dont le quotient familial est inférieur à 26 631€ par part fiscale (revenu imposable / nombre de parts). Un contrôle d'authentification est réalisé avant le départ groupé vers le Québec	
8	Livret(s) de famille complet(s)	
9	Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture eau, électricité, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer (pour les enfants majeurs et personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeur + copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur)	
10	Certificat médical attestant de l'aptitude à suivre une formation en mobilité Annexe 2	
11	Attestation sur l'honneur capacité financière individuelle Annexe 3	

Des pièces complémentaires pourront vous être réclamées.

En cas d'avis favorable <u>après</u> les entretiens cégeps <u>et</u> Région Réunion : fournir la lettre d'admission du cégep dès que possible





Ce projet est cofinance par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

SECONDE LISTE DE PIÈCES À FOURNIR EN JUILLET 2024 POUR LES PERSONNES RETENUES APRÈS LES ENTRETIENS Bac et relevé de notes du bac + dernier(s) diplôme(s) obtenu(s) RIB original, définitif avec IBAN et BIC (Bank Identifier Code) complet au nom du demandeur R (Domiciliation de la banque : Europe) Attestation « Période d'inscription » de moins de 3 mois avant le départ au Québec téléchargeable sur votre espace personnel Pôle Emploi notifiant une inscription Pôle Emploi Réunion en cours Notification de décision (prise en charge ou rejet) de Pôle Emploi Réunion ou avis de situation de moins de 3 mois avant le départ au Québec téléchargeable sur votre espace personnel Pôle D **Emploi** Certificat d'Acceptation au Québec (CAQ) Ε Permis d'introduction délivré par le Canada (portant les mentions permis d'études et travail/stage) Billet d'avion classe économique réalisation biométrie Maurice : facture où apparaît les G nom/prénom du candidat + carte d'embarquement Formulaire de Santé SE-401-Q-102 (à récupérer auprès de votre assurance maladie un mois \Box avant le départ au Québec) Assurance rapatriement en cas de décès, de maladie, d'accident valable au 1er jour d'arrivée au Québec et d'une durée minimale d'un an Preuve ou attestation d'hébergement sur votre lieu de formation à partir de votre date d'arrivée au Québec Extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 de moins de 3 mois avant la date de départ au K Québec

Merci d'envoyer des scans <u>lisibles</u>, de ranger et de numéroter les documents dans l'ordre ci-dessus à l'adresse mail : quebec@cr-reunion.fr

Des pièces complémentaires pourront vous être réclamées.





RÉGIONS DU QUÉBEC
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Structurent
CA
AB
BSL
CA

CODE NOM DU PROGRAMME \ CÉGEP

Cofinancé par l'Union européenne

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine QI

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

SLSJ | GA | SLSJ | BI | SLSJ | BSL | BSL | BSL | BSL | SLSJ | MA | GA |

La Pocatière

Matane

MT

Rivière-du-Loup

Saint-Félicien

Rimouski

RK

Sciences physique

Trois-Rivières

RI

Shawinigan

Thetford RA

Institut maritime du Oc

Gaspésie et des Îles

Jonquière

Beauce-Appalaches

Chicoutimi

CH GA JQ KM

LISTE DES CÉGEPS ET DES FORMATIONS ÉLIGIBLES CYCLE 2024 – 2027 (Annexe 1)

Abitibi-Témiscamingue

AT AA

Alma

LISTE DES PROGRAMMES OFFERTS SELON LE CÉGEP

ADMINIST	FRATION ET INFORMATIQUE																			
393.A0	Techniques de la documentation															•				
41 0.A1	Gestion des opérations et de la chaîne logistique																			
412.A0	Techniques de bureautique																			
	412.AA / Spéc. en coordination du travail de bureau								İ					İ						
420.B0	Techniques de l'informatique		100	2		5	- 1	\Box				-		-						
AGRICULT	TURE ET PÊCHES	AT	AA	BA	CH	GA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
145.A0	Techniques de santé animale	0000000		NAME OF TAXABLE PARTY.		0000000	1/10/				500000000				0000000		2=53			
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole						_	\vdash							\vdash					
231.A0	Techniques d'aquaculture		V-0-E1			6		_	-					-	1					
	ATION ET TOURISME	AT	AA	BA	CH	BA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
414.A0	Techniques de tourisme	Ai	nn.	DA	UII	u.r.	Ju	- run	Li		nn	N.C.		311	INA.	141				
-	reciniques de tourisme	17		na.	OII		- 10	1/1.1	-th-		20	DI.	77277	OW.		DI.	5.03			
ARTS	 	AT	AA	BA	CH	QA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	SW	RA	RI				
551.B0	Technologies sonores		\$ = 8	_	2	-	- 2				-			-	-					
581.F0	Production scénique	_		_			_	-	7					-	-				\vdash	
-	581.FB / Spéc. Régie et techniques scéniques			Alexandra (7255		-			-	200							
CHIMIE-B		AT	AA	BA	CH	QA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	SW	RA	Rí				
210.A0	Techniques de laboratoire			_				<u></u>	_					_	_					
	210.AA / Spéc. en biotechnologies													•					•	
	210.AB / Spéc. en chimie analytique						-							-					•	
210.D0	Techniques de procédés industriels																			
280.B0	Environnement, hygiène et sécurité au travail										i i									
BÂTIMEN	T ET TRAVAUX PUBLICS	AT	AA	BA	CH	GA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
221.A0	Technologie de l'architecture				•						•					•				
221.B0	Technologie du génie civil			2	•	Т									Т					
221.00	Technologie du génie du bâtiment (Mécanique du bâtiment)																			
ENVIRON	NEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	AT	AA	BA	CH	BA	JQ	КМ	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
222.A0	Techniques d'aménagement et d'urbanisme		147												-					
100000000000000000000000000000000000000	TECHNIQUE	AT	AA	BA	CH	GA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI	1000			
243.F0	Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunication	AI	- ^^	DA	Un	UA	-	INI	L	.mı	-	n.L	- 16	311	ILA	- NI				
243.D0		0.26		_	-	5	-	-	-	102	-	200		-	-	-	000000		\vdash	-
- 0.000	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle	•				•	- 1			•	0 0	•				•		3300		
244.A0	Technologie du génie physique		32.33	2000		10.0721						2211	200	2010	722	2.1			•	
201000000000000000000000000000000000000	TION MÉCANIQUE	AT	AA	BA	CH	QA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	SW	RA	RI	Name and Address of the Owner, where			
235.B0	Technologie du génie industriel			-		_		_	_	_				ļ	H	•				
241.A0	Techniques de génie mécanique								_											
	241.A0 / Spéc. en conception						•				1,80				•) 			•
	241 A0 / Spéc. en fabrication										•									•
241.B0	Techniques de génie du plastique																			
248.A0	Technologie de l'architecture navale																			
FORESTE	RIE ET PAPIER	AT	AA	BA	CH	QA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
190.A0	Technologie de la transformation des produits forestiers						8													
190.B0	Technologie forestière					5														
COMMUN	ICATION ET DOCUMENTATION	AT	AA	BA	CH	GA	JQ	КМ	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
574.B0	Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images	NAME OF THE PARTY	5,57,5			10000		1000000							-	-				
582.A1	Techniques d'intégration multimédia					\vdash	-	\vdash	-											
	UE D'ENTRETIEN	AT	AA	BA	CH	Q.A.	JQ	КМ	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
241.D0	Technologie de maintenance industrielle	-	nn.	DA.	Oil	5	Ju	NII	LI	.mı	nn.	n.L	16	311	n.n	-				
MÉTALLUR	Land Control C	AT	AA	BA	CH	BA.	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	sw	RA	RI				
2	Total and the control of the control	AI	AA.	DA		U.A.	Ju	NIII	LF	mı	nn	RL	TE.	344	NA.	RI.		DENIE DE		
270.A0	Technologie du génie métallurgique			-	-			***				-				-				
SANTE		AT	AA	BA	CH	QA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	SW	RA	RI				
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire				•	_	-	_	_	_				_	_	•		No. of Contrast		
120.A0	Techniques de diététique				•	\vdash	-	_	_		•			_	\vdash					
141.A0	Techniques d'inhalothérapie								_								•			
142.H0	Technologie de radiodiagnostic										•						•			
144.A1	Techniques de physiothérapie	•			•					•					\perp					
180.B0	Audioprothèse								1							L				
180.A0	Soins infirmiers	•	3(=)	2-3	•	·	•		•	•		•	3(=)	•		•				
181.A1	Soins préhospitaliers d'urgence	1																		
411.A0	Archives médicales					5									П					
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales						-								1		-			
185.A0	Techniques de pharmacie		-									-								
	S SOCIAUX, ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES	AT	AA	BA	CH	QA	JQ	KM	LP	MT	RK	RL	FE	SW	RA	RI				
310.B1	Techniques d'intervention en criminologie	9				111			-			-	30.7	-		-11				
	reconsigues a micryenguli en chimiliologie				4 1		700		-		-	05.1			-	-				
				2.4		2	-													
322.A1	Techniques d'éducation à l'enfance	•		2.3.4		5	-	-	2	-		•	10		25					
322.A1 351.A1	Techniques d'éducation à l'enfance Techniques d'éducation spécialisée	•		2.3.4		5	•				•	•	10	Ė	ŀ					
322.A1	Techniques d'éducation à l'enfance				_						•		10		•	•				

Programme offert au campus de Val-d'Or 2. Programme offert au campus de Saint-Georges 3. Programme offert au Centre d'études
collégiales de Lac-Mégantic 4. Programme offert au Centre d'études collégiales de Sainte-Marie 5. Programme offert au campus de Gaspé
6. Programme offert à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec située à Grande-Rivière 7. Programme offert au Centre d'études
collégiales de Montmagny 8. Programme offert au Centre matapédien d'études collégiales 9. Programme offert au campus d'Amos
10. Programme offert au Centre d'études collégiales de Chibougamau 11. Programme offert au campus de Carleton-sur-Mer





Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

CERTIFICAT MÉDICAL

(Annexe 2)

Établi dans le cadre du projet « Vivre et étudier au Québec »

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

L.C. 2001, ch. 27

Sanctionnée 2001-11-01

Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger

Sa Majesté,

sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Motifs sanitaires

article 38. (1) Emporte, sauf pour le résident permanent, interdiction de territoire pour motifs sanitaires l'état de santé de l'étranger constituant vraisemblablement un danger pour la santé ou la sécurité

Je soussigné(e)	Docteur en médecine
Certifie qu'à ce jou	ur
Madame, Monsieur	
Né(e) le	
Cochez la situation qui s'applique :	
□ N'est pas porteur d'une pathologie physique ou psychologiq pour la santé ou la sécurité publique ou risquant d'entraîner ur pu de santé	•
□ Est porteur d'une pathologie physique ou psychologique co a santé ou la sécurité publique ou risquant d'entraîner un farde santé	
Certificat établi à	le
Signature du médecin	Cachet du médecin



Signature obligatoire



Cofinancé par l'Union européenne

Ce projet est cofinance par l'Union européenne et la Region Réunion. L'Europe s'engage a La Réunion ave le Fonds social européen plus (FSE+).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR CAPACITÉ FINANCIÈRE PERSONNELLE (Annexe 3)

Les personnes qui souhaitent étudier et vivre au Québec doivent démontrer leur capacité financière à couvrir tous les coûts établis par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec. L'AMS couvre une grande partie de ces coûts, mais vous devez absolument posséder des ressources financières personnelles complémentaires pour atteindre les montants exigés par le MIFI.

En date du 1er janvier 2023 le MIFI demande 15 249 \$CA/personne en frais de subsistance pour une personne 18 ans et plus. La Région Réunion couvre 13 519 \$CA (en date du 29 août 2023). La différence d'au moins 1 730 \$CA devra être assuré obligatoirement par le candidat retenu.

Les montants demandés par le MIFI sont variables en fonction de la situation de chaque personne (mineur, partant seul, partant en famille). Ils sont mis à jour le 1er janvier de chaque année et ceux-ci pourraient augmenter dans les mois à venir. Il est de la responsabilité de l'usager de se référer au site du MIFI afin de connaître les coûts s'appliquant à son statut au 1er janvier 2024. Les montants annuels complémentaires que vous devez posséder ET présenter au MIFI lors de votre demande de Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) à prévoir sont à ce jour :

- Une personne seule de 18 ans et plus : 1 700 euros
- Deux étudiants sélectionnés dans le dispositif avec deux enfants de moins de 18 ans : 3 800 euros

Pour d'autres situations, veuillez consulter le site du MIFI : Coût des études et de la vie | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Je m'engage à fournir une preuve de capacité financière personnelle complémentaire à l'aide de La Région Réunion, tel que demandé par le MIFI.

Je comprends que sans la présentation d'une preuve de capacité financière personnelle complémentaire, je mets à risque l'acceptation de mon dossier d'immigration auprès du MIFI.

Je m'engage à ne pas poursuivre La Région Réunion ou ses représentants en cas de complications dans mes démarches d'immigration, sans aucune exception ni réserve ou d'incident de quelque nature que ce soit et à assumer seul(e) les conséquences de mes actes/de mon choix.

Je soussigné(e)						
	(Nom, Prénom(s))					
Demeurant						
	(Adresse à La Réunion)					
Garant de (si le demandeur est mineur)						
,	(Nom, Prénom(s))					
confirme avoir pris connaissance des élém	ents ci-dessus.					
Fait à (ville)	, le (date)					